

# Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel neuf

(date de dépôt du permis postérieure au 1er mai 2010)

N° : RWPEB-003145.15 Etabli le : 12/05/2015

Valable jusqu'au : 12/05/2025 Resp. PEB N° : PEB-02551-A Wallonie

#### Données administratives

Rue : Chaussée de Louvain N° : 423

CP: 5004 Localité: Bouge Nom du bâtiment: DYMNY

Nom de l'unité PEB : UPEB 4 - appartement R+3

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le : 27/12/2011

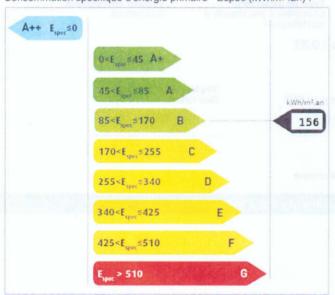
Numéro de référence du permis : -Année de construction : 2011 Version du logiciel PEB : 2.0.1



Ce certificat vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié et vous indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent être apportées. Conformément à l'Arrêté du gouvernement wallon du 25 août 2011 relatif à la certification des bâtiments neufs (M.B. du 05/09/2011, p. 56370), ce document officiel est établi par l'Administration sur base des informations reprises dans la déclaration PEB finale du bâtiment, telle qu'établie par le responsable PEB du projet. Conformément aux articles 561bis et 611 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie. (CWATUPE), la constatation de la nullité de la déclaration PEB finale à la suite d'un contrôle du respect de la réglementation PEB entraine la nullité du présent certificat. Pour de plus amples informations, visitez le site http://energie.wallonie.be ou consultez les guichets de l'Énergie.

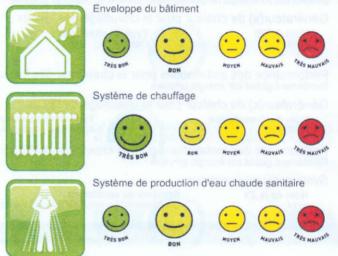
#### Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire (kWh/an) : 15 745,36 Consommation spécifique d'énergie primaire - Espec (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisées, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

### Indicateurs spécifiques













Système de production d'énergie renouvelable

#### Responsable PEB

Denomination: -

N° PEB: PEB-02551-A

Nom : Garsoux

Prénom : Roger

Rue: Garde-Dieu

N°: 322

Boîte:

CP: 4654

Localité : Charneux



## Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel neuf

(date de dépôt du permis postérieure au 1er mai 2010)

N° - RWPFB-003145 15 Etabli le: 12/05/2015

Valable jusqu'au: 12/05/2025

Resp. PEB N°: PEB-02551-A



#### Données administratives

Rue: Chaussée de Louvain

N°: 423

CP: 5004

Localité : Bouge

Nom du bâtiment : DYMNY

Nom de l'unité PEB : UPEB 4 - appartement R+3

#### Impact sur l'environnement - Emissions de CO2

Emissions de CO2 du bâtiment (kg CO2/an): 2 952,64 Emissions de CO2 spécifiques (kg CO2/m².an): 29,25

#### Description du bâtiment et des installations

Volume protégé (m³): 450,00

Surface de plancher chauffée (m²): 100,96

Performance de l'enveloppe du bâtiment - Chauffage (kWh/m².an) : 89,75

Besoins net en énergie chauffage / surface de plancher chauffée

Performance de l'enveloppe du bâtiment - Refroidissement (kWh/m².an) : 0,00

Besoins net en énergie refroidissement / surface de plancher chauffée

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux :

Nom du SE se14

Type de chauffage

Type de générateur

Chaudière à eau chaude à

condensation

Vecteur énergétique

Gaz nature

Performance des installations pour le chauffage des locaux : 0,82

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'ECS :

Nom de l'installation

Type de générateur

Appareil à combustion pour ECS

Vecteur énergétique

Gaz naturel

Performance des installations pour le chauffage de l'ECS: 0,54 Rendement global sur énergie primaire

Système(s) de ventilation :

Nom de la ZV zv14

Système de ventilation

- Alimentation naturelle, évacuation mécanique

Remarques de l'Administration sur la description du bâtiment et des installations